



Monsieur Bernard FISCHER
Président de la Communauté de
communes du Pays de Sainte Odile
36-38 rue du Maréchal Koenig
CS 50085
67213 OBERNAI CEDEX

Obernai, le 29 mars 2022

Objet : Communication du contrat de DSP et annexes
Gestion et exploitation des équipements aquatiques intercommunaux
Copie : Préfecture

Monsieur le Président,

Par délibération du 25 novembre 2020, le conseil communautaire a confié la gestion et l'exploitation de nos équipements aquatiques en délégation de service public à la société Action Développement Loisir par 24 voix et 2 contre.

Par la présente, nous vous prions de nous communiquer une copie du contrat de délégation de service public signé, ainsi que ses 17 annexes.

Dans la mesure du possible, nous souhaiterions disposer d'une copie numérique de ces pièces.

En amont du vote, la version projet de ce contrat nous avait été remise. Le 31 janvier 2022, vous aviez aimablement répondu à notre demande précédente en nous adressant par courriel l'annexe n°7 à ce contrat, concernant la convention tripartite signée avec le Club des Dauphins en décembre 2021.

Dans l'attente de l'obtention des pièces complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent